

**Championnats  
Interclubs Seniors 2024  
Masculins et Féminins**

**DIVISIONS DÉPARTEMENTALES (D1 à D4)**

## ORGANISATION GENERALE DU CHAMPIONNAT

La Commission Sportive du Finistère organise le Championnat Départemental Senior par équipes. Elle définit pour chaque épreuve la liste des équipes qualifiées, établit la composition des divisions, des poules et fait respecter les règlements sportifs FFT et spécifiques Ligue et Comité Départemental 29.

### 1. Liste des compétitions

Ces compétitions sont les suivantes :

- 1) Le championnat interclubs senior féminin comprend :
  - une Division 1 (D1) à 16 équipes. (2 poules)
  - une Division 2 (D2) à 32 équipes. (4 poules)
  - une Division 3 (D3) à 32 équipes (4 poules)
  - une Division 4 (D4) à 24 équipes. (3 poules)
- 2) Le championnat interclubs senior masculin comprend :
  - une Division 1 (D1) à 32 équipes. (4 poules)
  - une Division 2 (D2) à 64 équipes. (8 poules)
  - une Division 3 (D3) à 80 équipes. (10 poules)
  - une Division 4 (D4) à 72 équipes. (9 poules)

### 2. Format des championnats et calendrier

Le championnat 2023/ 2024 débute le 12 novembre 2023 et le calendrier est le suivant :

Championnat Féminin : 12/11 – 26/11 - 10/12 - 14/01/2024 - 28/01 – 11/02 - 17/03

Championnat Masculin : 19/11 – 03/12 – 17/12 - 21/01/2024 - 04/02 – 18/02 – 24/03

**Attention, il n'y a pas de date de report possible au-delà de la J7 (24/03).** Si besoin, il faudra anticiper la rencontre à décaler

Tous les championnats se déroulent sous forme de poules de 8 avec le même calendrier que le championnat régional.

Des play-offs pour les montées sont organisés en D1 pour la montée en Régional et en D2 pour la montée en D1 (le 07/04/24 pour les championnats masculin & féminin)

Les formats des rencontres sont les suivants :

#### Championnat féminin

Division 1 :	4 simples et 1 double
Division 2 et 3 :	3 simples et 1 double
Division 4 :	2 simples et 1 double

#### Championnat masculin

<b>Division 1 :</b>	<b>4 simples et 1 double</b>
Division 2 et 3 :	4 simples et 1 double
Division 4 :	3 simples et 1 double

Nouveauté 2024 : format de rencontre D1 Hommes 4 simples + 1 double plus proche du format régional à 4 simples + 2 doubles

### 3. Modalités d'engagement des équipes

#### 1) Inscription

L'inscription des équipes se fait via ADOC avant le 24 septembre 2023. Le droit d'engagement est prélevé par la Ligue.

2) *Un club ne peut engager en championnat départemental plus de 2 équipes par court couvert disponible (en prenant en compte également la disponibilité laissée par le championnat régional puisque les journées se déroulent aux mêmes dates)*

*Si un club désire engager des équipes supplémentaires, il devra d'une part déclarer les courts prévus en supplément, leur surface et d'autre part s'engager sur leur disponibilité aux dates concernées. En cas d'absence de déclaration, la Commission étudiera le dossier et prononcera sa décision sur l'acceptation ou pas de ces équipes.*

### 3) Composition des équipes

*La composition des équipes doit, en fonction de leur numérotation, respecter la hiérarchie des classements des joueurs du club. Le classement à prendre en compte est celui du jour de la rencontre. Les classements individuels sont donc à vérifier par les capitaines à chaque parution mensuelle (1<sup>er</sup> mardi de chaque mois).*

*Un joueur ne peut jouer dans plusieurs équipes pour le compte de la même journée (même numéro de journée - départemental et régional). La règle de la même journée de championnat reste valable si une des rencontres a été avancée ou reportée.*

*Si infraction, l'équipe inférieure aura la partie concernée perdue sur le score de 6/0 6/0*

*Pour rappel, la règle du N-1 a été supprimée en 2022. (voir paragraphe 4.10 Forfait et disqualification)*

### 4) Entente de club

*Si un club a un nombre de licenciés insuffisant pour constituer une équipe, il pourra effectuer une demande d'entente de club avec un club voisin. Toute demande d'entente doit être soumise à l'accord préalable de la Commission Sportive qui statuera sur sa pertinence. Les ententes ne sont possibles qu'en D2, D3 et D4.*

## 4. Règles de qualification des joueurs

### 1) Statut du joueur

*Le nombre de joueurs ayant le statut Nouvellement Equipe (NvEQ) par équipe, est limité lors des rencontres :*

- *1 joueur NvEQ lorsque la rencontre comprend 3 parties de simple ou moins (D2, D3 & D4 dans le championnat féminin et D4 dans le championnat masculin)*
- *2 joueurs NvEQ lorsque la rencontre comprend 4 parties de simple ou plus (D1 dans le championnat féminin et D1, D2 & D3 dans le championnat masculin)*

### 2) Délai de qualification

*Pour pouvoir participer à un championnat, les licences doivent impérativement être enregistrées et validées par le paiement, au plus tard, **la veille de la rencontre**, mais attention, **le 15 décembre au plus tard de l'année sportive considérée.***

### 3) Participation

- *Joueur non UE : un seul joueur hors Union Européenne ou pays assimilés est autorisé par équipe et par rencontre*
- *Un joueur ayant le statut Non déterminé (ND) ne peut pas prendre part aux rencontres. Il doit effectuer une demande de reclassement auprès de la commission régionale de classement.*
- *Un joueur ayant le statut Non Equipe n'est pas autorisé à disputer les rencontres par équipes.*

### 4) Changement de club

*En plus de l'application de l'article RS90 (présentation de l'autorisation du club quitté signée par les 2 clubs pour les 1<sup>ères</sup> et 2<sup>ème</sup> séries, 3<sup>èmes</sup> séries de moins de 13 ans), il est rappelé qu'au cours d'une même année sportive, un même joueur ne peut jouer en épreuves par équipes que pour un seul club affilié à la FFT.*

## 5. Modalités de la rencontre

## 1) Jour et heure des rencontres

Le capitaine de l'équipe visiteur devra contacter le capitaine visité avant le mardi précédent la rencontre afin de valider avec lui le lieu, le jour et l'heure de la rencontre.

Les parties doivent débuter le dimanche matin à 9h00 (débuter = échauffement sur le terrain) pour une équipe supérieure, puis vers 14h00 pour une équipe inférieure.

Pour tout changement de date, les clubs doivent **impérativement** obtenir l'accord écrit du juge-arbitre (cf report d'une rencontre).

Dans le cas où une rencontre n'est pas achevée à l'heure prévue pour la rencontre suivante, elle se poursuit sur un seul court, permettant ainsi le démarrage de l'autre rencontre.

La rencontre peut se dérouler le Samedi ou pendant un jour férié, sous réserve de l'accord des 2 capitaines et du juge-arbitre.

**En cas de désaccord, c'est la date initialement prévue qui prime.**

## 2) Documents à présenter

Les documents à présenter au juge-arbitre et/ou au capitaine de l'équipe adverse, sont :

- L'attestation de licence de l'année en cours portant la mention « compétition autorisée »
- Une pièce d'identité avec photographie pour chacun des joueurs

## 3) Terrains et balles

Le club visité doit mettre à disposition pour la rencontre au minimum 1 terrain praticable et 2 boîtes de balles neuves pour la rencontre

## 4) Juge-arbitrage & arbitrage

### Juge Arbitrage :

Les juge-arbitres des divisions masculines sont :

- D1 & D2 : Thierry Peron – 0676000833 – [thierry.peron29@orange.fr](mailto:thierry.peron29@orange.fr)
- D3 & D4 : Pascal Vanhoye – 0614224637 – [pascalvanhoye@gmail.com](mailto:pascalvanhoye@gmail.com)

Les juge-arbitres des divisions féminines sont :

- D1 & D2 : Cristina Rocamora Aparicio - 0637184847 - [crissis@gmail.com](mailto:crissis@gmail.com)
- D3 & D4 : Hugo Simon - 0633532855 – [hugo.simon29@gmail.com](mailto:hugo.simon29@gmail.com)

Arbitrage : la règle de l'auto-arbitrage s'applique pour toutes les parties jouées.

## 5) Ordre des parties et format

Avant le début de la rencontre, les 2 capitaines doivent procéder à l'échange des listes, par ordre décroissant de classement, des joueurs de simple et de ceux susceptibles de disputer les doubles, dont les paires peuvent être formées après la fin des simples entre les capitaines.

Ensuite, le capitaine de l'équipe visitée est responsable du bon déroulement chronologique des parties, suivant l'ordre convenu entre les 2 capitaines ou sinon, en cas de désaccord :

- sur 1 court : l'ordre est 4, 3, 2, 1 puis le double.
- sur 2 courts : Entente entre les 2 capitaines pour que le double se joue en même temps que le 3ème simple si rencontre à 3 simples.  
En cas de désaccord, le double sera joué à la fin du 3ème simple après un repos de 30 minutes maximum.
- Sur 3 courts : les joueurs de double, s'ils jouent en simple, doivent impérativement participer en simple à la première rotation.

**Format des parties : Format 2 pour les simples et Format 4 pour les doubles**

**Format 2 :** 2 manches à 6 jeux avec jeu décisif en 7 points avec 2 points d'écart à 6/6 dans les 2 manches et règle de l'avantage, la 3<sup>ème</sup> manche éventuelle est remplacée par un Super Jeu Décisif en 10 points avec 2 points d'écart.

**Format 4 :** 2 manches à 6 jeux avec jeu décisif en 7 points avec 2 points d'écart à 6/6 dans les 2 manches et règle du « No Ad » (point décisif à 40A avec choix du côté au relanceur), la 3<sup>ème</sup> manche éventuelle est remplacée par un Super Jeu Décisif en 10 points avec 2 points d'écart.

6) Circulation des joueurs entre les équipes d'un même club

Conformément au paragraphe 3.3, un même joueur ne peut jouer pour le compte de 2 équipes différentes lors du même numéro de journée. Attention aux rencontres avancées ou reportées et aux rencontres de championnat régional qui sont prises en compte dans cette règle.

7) Classement des joueurs

**L'ordre des joueurs au sein des équipes peut évoluer suite à la parution du classement mensuel (1<sup>er</sup> mardi de chaque mois).** Attention avec l'application du Nouveau Classement cette saison (calcul sur 12 mois glissants), un joueur peut aussi descendre en cours de saison (1 classement maxi) et donc devoir changer de position dans l'équipe, voir d'équipe

8) Le capitaine

Chaque équipe est représentée par un capitaine. Son nom doit être inscrit sur la feuille de composition d'équipe établie au début de la rencontre même s'il ne joue pas. Le capitaine doit être licencié dans le club qu'il représente et présenter sa licence au juge-arbitre ou au capitaine adverse.

9) Report ou interruption d'une rencontre

A titre exceptionnel, un changement de date peut intervenir (rencontre avancée ou inversée) dans les cas suivants : si selon les règlements fédéraux, deux joueurs d'une même équipe sont absents soit pour une sélection officielle F.F.T. ou L.B.T. soit pour un championnat de France par équipes (+35 ans, 15/16 ans ou autre)

Les capitaines des 2 équipes concernées devront obligatoirement communiquer les fiches de composition d'équipe à la date initiale de la rencontre au juge arbitre, communiquer la date de report de la rencontre (en cas de désaccord le juge arbitre fixera la date de report de la rencontre).

**En cas de non-communication des justificatifs demandés, le juge arbitre pourra refuser le report**

Pour toute demande de report, la date ne dépassera pas la date limite fixée par le règlement. Si cela ne peut être le cas, les clubs doivent contacter la commission sportive du Comité 29 qui statuera.

L'ordre des joueurs de la liste, le jour de la rencontre, sera déterminé en fonction de la dernière parution du classement mensuel à la date de ce report.

La rencontre ne peut être interrompue qu'en cas d'impossibilité absolue d'utilisation des courts (pluie, obscurité, terrain impraticable...). Elle peut être interrompue également en cas d'absolue nécessité liée à la sécurité des personnes ou à l'intégrité des biens.

**L'absence d'1 ou 2 joueurs ne constitue pas un motif valable sauf si accord des 2 capitaines.**

**Forfait et disqualification**

En cas de forfait d'un joueur, pour quelque raison que ce soit, avant le début de la partie à laquelle il devait participer alors qu'il figurait sur la liste officielle de la rencontre, le point de cette partie est attribué à l'équipe adverse s'il n'a pas été remplacé par un joueur autorisé à participer et dont le classement le permet.

**Le joueur forfait doit être saisi dans Ten Up et se voir attribué un wo (forfait)**

Si l'équipe est incomplète (1 seul joueur manquant) à l'heure fixée pour le début de la rencontre, elle peut participer à la rencontre cependant elle perd le dernier simple, l'ordre des joueurs de

*l'équipe incomplète étant modifiée en conséquence. **Le joueur absent devra être déclaré WO sur la feuille de résultat.***

*Exemple : 1 équipe présente 4 joueurs : 30/2, 30/3, 30/4 et NC. Le 30/3 est absent au début de la rencontre. Le 4<sup>ème</sup> simple (1<sup>er</sup> match chronologiquement) est perdu et les joueurs présents prennent l'ordre suivant : N°1 30/2, N°2 : 30/4, N°3 : NC, N°4 : 30/3 qui perd par forfait (wo) contre le N°4 initial de l'équipe adverse.*

*S'il manque à l'heure prévue de la rencontre 2 joueurs ou plus, la rencontre est perdue par disqualification.*

***Dans ces situations, il est demandé de prendre contact avec le juge-arbitre pour valider les décisions à prendre.*** Par exemple et sous réserve de l'accord écrit du juge-arbitre, les joueurs **présents** peuvent jouer leur simple et leur score saisi dans Ten Up. Le résultat de la rencontre sera ensuite corrigé par la commission sportive selon le barème de points défini dans le présent règlement

*Exemple : pour 1 rencontre avec 4 simples et 1 double, les joueurs C et D de l'équipe sont absents, l'équipe perd donc la rencontre 5/0 par disqualification mais les 2 joueurs A et B présents peuvent faire leur simple contre les N°1 et 2 de l'équipe adverse. Les scores réels seront alors saisis et validés pour le palmarès individuel des joueurs. Dans l'exemple, si A et B gagnent, leur résultat est saisi, la rencontre est alors perdue 3/2, mais sera corrigée à 5/0 par la commission.*

*La commission sportive étudiera toutes ces situations et le rapport du juge-arbitre pour infliger d'éventuelles sanctions au club concerné.*

## 6. Résultats des rencontres et classement

### 1) Saisie des résultats

***La feuille de match papier est impérativement renseignée et signée par les 2 capitaines qui en gardent chacun une copie. Ce document sera utile en cas de litige.***

***Les résultats de la rencontre doivent être saisis dans Ten UP, par le capitaine de l'équipe visitée, dès le dimanche soir afin d'éviter toute erreur de classement en particulier en tout début de chaque mois.***

### 2) Classement de la poule

+ 3 points à l'équipe ayant gagné une rencontre

+ 2 points à l'équipe en cas de résultat nul

+ 1 point à l'équipe ayant perdu une rencontre

- 1 point à l'équipe qui a été disqualifiée

- 2 points à l'équipe qui a déclaré forfait

*Au lieu de saisir 1/0 pour le score d'un super tie-break, il faut saisir le score réel : 10/0 ; 10/1 ; 10/2 ; 10/3 ; etc...*

*La victoire en double vaut 1 point. Il est rappelé qu'un joueur de simple ayant fait forfait ou ayant abandonné lors de son simple, ne peut en aucun cas participer au double.*

*En cas de difficulté avec la gestion sportive le dimanche soir, merci d'avertir le juge arbitre de la division.*

**Cas particulier de la rencontre contre Comité Finistère (équipe exempte) :**

**Le club fournira obligatoirement au juge-arbitre la feuille de composition de l'équipe (les joueurs, autant que de simples, sont bloqués dans cette équipe pour la journée de championnat et ne peuvent donc jouer pour une autre équipe du club)**

Cette disposition est mise en place par rapport au nombre de matches nécessaires pour participer aux plays-off.

### 3) Score forfaitaire

L'équipe ayant déclaré forfait ou étant disqualifiée lors d'une rencontre de poule se verra attribuer une défaite sur un score forfaitaire correspondant au nombre total de points en jeu pour la rencontre (exemple en D2 masculine, il y a 4 simples et un double, la défaite, en cas de forfait ou disqualification, sera sur le score de 5/0)

Pour chaque match, le score pris en compte pour les calculs de différence de manches et jeux est de 6/0 6/0.

### 4) Partage en cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes

Il est établi, au vu de toutes les rencontres de la poule, un classement tenant compte de la différence des scores des rencontres gagnées et perdues par chaque équipe.

En cas d'égalité dans une même poule, il est tenu compte de la différence des manches gagnées et perdues par chaque équipe

En cas de nouvelle égalité, il est tenu compte de la différence des jeux gagnés et perdus par chaque équipe

Lorsque des équipes n'ont pu être départagées par les méthodes successives ci-dessus, ces mêmes méthodes successives seront appliquées au seul résultat de la rencontre les ayant opposées, avant un éventuel tirage au sort.

### 5) Montées et descentes

A l'issue de la dernière journée, la commission sportive procédera aux montées et descentes des équipes dans chaque division en fonctions des règles décrites ci-dessous

#### **Plays-off en D1 et D2 pour la montée en division supérieure :**

##### Dates :

Championnat Messieurs : 07 Avril 2024

Championnat Dames : 07 Avril 2024

##### Règles\* :

\* Sous réserve des descentes de la régionale et des championnats de France, mais également sous réserve des décisions prises par la Ligue concernant le championnat régional.

##### Championnat Masculin :

D1 : (4 poules de 8) 5 équipes montent en Régionale (plays-off entre 1ers, 2èmes et 2 meilleurs 3èmes) – 8 équipes suivant le classement général descendent en D2

D2 : (8 poules de 8) Plays-off entre 1er et 2ème pour 8 montées en D1 - 16 équipes suivant le classement général descendent en D3

D3 : (10 poules de 8) Les 1er de chaque poule montent en D2 + les 5 ou 6 meilleurs 2ème (à voir selon le championnat national) - 20 équipes descendent en D4 suivant le classement général

D4 : (9 poules de 8) 20 équipes montent en D3 – Les 20 premières selon le classement général\*

\* sous réserves des modifications des poules en D4.

### Championnat Féminin :

D1 : (2 poules de 8) 3 équipes montent en Régionale (plays-off entre 1ers, 2èmes et 2 meilleurs 3èmes)– 4 équipes suivant le classement général descendent en D2

D2 : (4 poules de 8) Plays-off entre 1er et 2ème pour 4 montées en D1 - 8 équipes suivant le classement général descendent en D3

D3 : (4 poules de 8) Les 2 premiers de chaque poule montent en D2. 8 équipes suivant le classement général descendent en D4

D4 : (3 poules de 8) 8 équipes montent en D3 - Les 8 premières selon le classement général\*

\* sous réserves des modifications des poules en D4.

### Modalités des play-off :

Les plays-off ne concernent que les championnats D1 et D2.

Dès la saisie des résultats de la dernière journée (24/03 pour le championnat masculin et 17/03 pour le championnat féminin, la commission sportive définira les tableaux finaux par tirage au sort des équipes classées 2èmes et 3èmes qui se déplaceront chez une équipe classée 1<sup>ère</sup> de poule et des 2 équipes classées 2èmes qui se rencontreront. Une équipe ne pourra pas toutefois rencontrer une équipe de sa poule d'origine.

Pour participer aux plays-off, les joueurs devront au minimum avoir joué dans 4 rencontres de championnat de l'équipe qualifiée chez les hommes et 3 rencontres chez les dames.

En cas de rencontre contre « comité finistère », la feuille de composition de l'équipe sera communiquée au juge-arbitre avec des joueurs dits « brulés » qui seront considérés avoir participé à cette rencontre et ce, en respectant les règles définies d'affectation des joueurs en fonction de leur classement et d'une seule rencontre par journée.

Les joueurs du club ayant un classement égal ou inférieur au dernier joueur de la liste constituée (complète ou incomplète) pourront y participer également (au classement du mois de mars 2024).

\* La liste complète correspond au nombre de joueurs par rapport au nombre de simples d'une rencontre. Par exemple, pour une équipe en D2 masculine avec 4 simples, il faudra au minimum 4 joueurs ayant participé à 4 rencontres. Si ce 4ème joueur est classé 15/5, alors tous les joueurs du club classés 15/5 au maximum pourront participer au match de barrage.

\* Si la liste est incomplète, c'est à dire 3 joueurs au lieu de 4 ayant participé à 4 rencontres en D1 masculine, le classement du joueur importé (n'ayant pas joué 4 rencontres) aura un classement inférieur ou égal à celui du 4<sup>ème</sup> (au classement de mars 2024).

Avant le match de barrage, chaque capitaine recevra la liste officielle des joueurs ou joueuses pouvant participer à cette rencontre.

- La rencontre se jouera dans le club ayant fini 1<sup>er</sup> de chaque poule ( ou pour une rencontre chez un 2<sup>ème</sup> de poule)
- Pour les rencontres de plays-off, les rencontres débiteront à 9h, **avec la présence d'un JA1 minimum du club ou d'un club voisin à trouver par le club qui reçoit**

**Pour rappel, le Comité Départemental organise une formation JAE1- JAT1 avec inscription avant le 31 octobre 2023 (formation 4 séances JAT1 et 1 séance JAE1) avec examen en février 2024, ce qui donne possibilité pour les clubs sans JAE, d'en avoir 1 ou plusieurs**

- En cas d'égalité 2/2 en D2 féminine, le set average, puis le jeu average si nécessaire sera appliqué pour départager les 2 équipes. En cas d'égalité à l'issue de ces calculs, un super jeu



*décisif de double (en 10 points) sera pratiqué (possible à tout joueur des 2 équipes inscrit sur la feuille de résultat et n'ayant pas abandonné ou fait forfait lors de la rencontre).*